



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE ET ACCEPTATION

Toute commande passée soit directement auprès de notre société, soit par l'intermédiaire de nos représentants, n'engage notre société qu'après acceptation par cette dernière. Celle-ci se réserve le droit de modifier les caractéristiques et équipements des produits figurant sur ses tarifs et imprimés ou de cesser la vente d'un modèle sans préavis ni obligation de sa part. Toute commande implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente, nonobstant toutes stipulations contraires. Nos conditions générales de vente prévalent toujours sur les conditions générales d'achat ou autres conditions de nos clients,

LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Les retards de livraison ne donnent pas à l'acheteur le droit d'annuler la vente ou de refuser la marchandise. Ils ne peuvent pas donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts. La livraison est effectuée soit par la remise directe de la marchandise au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit encore par la délivrance des marchandises dans nos entrepôts à un expéditeur ou transporteur,

TRANSPORT

Nous nous réservons le droit de choisir les moyens de transport les plus adéquats, sauf accord spécifique conclu avec le client. Les marchandises, même celles vendues franco de port, voyagent aux risques et périls du client, auquel il appartient de vérifier le bon état des marchandises au moment même de leur livraison. En conséquence, toute contestation doit être faite par le client sur les récépissés de transport et confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur, avec copie adressée à notre société, dans un délai maximum de trois jours à compter de la livraison,

RECLAMATION ET RETOUR

Le client doit vérifier les marchandises à la livraison, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, la quantité et les références des marchandises et leur conformité à la commande. Aucune réclamation n'est prise en compte si elle intervient plus de quarante huit heures après la livraison. Aucun retour ne pourra être effectué sans accord préalable et écrit de notre société, cet accord n'impliquant aucune reconnaissance du bien-fondé de la contestation du client. Toute marchandise retournée sans cet accord sera tenue à la disposition du client et à ses frais et risques. Dans tous les cas, les marchandises voyagent aux frais et risques du client. Le retour de marchandises ne pourra être crédité au client qu'après contrôle des quantités et de l'état des marchandises retournées et du bien-fondé de la contestation du client. La marchandise comportant, de façon reconnue, un défaut de conformité, signalé dans le délai sus indiqué, fait l'objet d'un remplacement ou d'une remise en état, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit. En aucun cas notre société ne prendra en compte les compensations d'office effectuées par ses clients. Si le client entend engager une action judiciaire, il doit impérativement l'engager dans un délai d'un an à compter de la livraison ; passé ce délai, son action sera prescrite,

PRIX

Sauf disposition contraire, nos tarifs s'entendent franco de port et emballage compris. Ils sont présentés hors taxes, la TVA s'appliquant en sus. Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment et notamment en cas de changement des données fiscales ou économiques. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour du retraitement ou de l'expédition des marchandises. La facture est réputée acceptée par le client à défaut de contestation par lettre recommandée AR dans les dix jours de sa réception. Lorsque la modification des tarifs conduit à une augmentation de prix supérieure à 10 par rapport au tarif connu à la date de la commande, le client a la faculté d'annuler celle-ci à condition d'y procéder par lettre recommandée AR dans les dix jours suivants l'information qui lui aura été donnée du nouveau tarif en vigueur. A défaut de satisfaire à ces conditions, le client est considéré comme ayant accepté l'application du tarif modifié,

DELAI DE REGLEMENT - INCIDENT DE PAIEMENT

Sauf dispositions contraires figurant au recto ou sur la facture, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises. L'acceptation ou d'émission d'un effet créant une obligation de payer n'est pas assimilée à un paiement. Des pénalités de retard sont de pleins droits exigibles, sans rappel ou mise en demeure préalable à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 7 points. A défaut de paiement à l'échéance d'une seule facture ou d'un seul effet (lettre de change, billet à ordre), toutes les sommes restant dues par le client à la société deviendront immédiatement et de pleins droits exigibles dans leur intégralité, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, 11 en ira de même à défaut de retour à notre société des effets acceptés dans les huit jours de la réception de la facture par le client. Au surplus, les livraisons seront suspendues jusqu'au paiement intégral des sommes dues. En outre, les contrats ayant généré l'émission ou l'acceptation des effets en question pourront être résolus au gré de notre société qui aura le droit d'exiger la restitution des marchandises, sans qu'il soit besoin d'une action en justice et sans que l'acheteur puisse obtenir le remboursement des sommes déjà versées, lesquelles demeureront acquises à notre société à titre de dommages et intérêts, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts qui pourraient être réclamés en justice,

RESERVE DE PROPRIETE

Notre société se réserve la propriété des marchandises désignées au recto de ce document jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal, intérêts et autres accessoires. L'acceptation ou l'émission d'un effet créant une obligation de payer ne constitue pas ce paiement. A défaut de paiement à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera alors résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui resteront acquis à titre de contrepartie de la jouissance de la marchandise. Nonobstant cette réserve de propriété, le client est responsable des marchandises dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. Le client s'engage en conséquence à souscrire, dès à présent, une police d'assurance couvrant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées,

GARANTIE

La garantie est strictement limitée à la remise en état ou au remplacement des produits affectés d'un vice ou d'un défaut de conformité, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit,

FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations de notre société. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de notre société et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des marchandises. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre société ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées,

LOI APPLICABLE

Toutes les ventes conclues par notre société sont soumises au droit français,

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par notre société et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seul sera compétent le Tribunal de commerce de THIERS, à l'exclusion de toute autre juridiction, même en cas d'appel en cause ou en garantie ou de pluralité de défendeurs,